

PROGRAMME D'INCITATION À LA FLORAISON **DES COMMERCES, INDUSTRIES ET** **INSTITUTIONS**



La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter les commerces, industries et institutions à procéder à l'aménagement floral sur leur devanture, renouvelle son programme de subvention accessible à chaque commerçant propriétaire qui voudrait participer à l'embellissement de notre municipalité.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire d'immeuble admissible **50 % de la facture d'achat de végétaux jusqu'à concurrence de 250 \$ (preuve à l'appui)** en autant que ces ceux-ci servent à l'embellissement de la devanture du commerce (excluant la location de pots ainsi que la main-d'œuvre). Toutefois, le propriétaire se doit d'avoir dépensé **une somme minimale de 100 \$** en horticulture (achat de végétaux, pots, travaux de terrassement, conception d'aménagement). Le montant d'achat considéré pour le programme est celui avant les taxes applicables. Cette aide est non combinable à un autre programme. *** **Les résidences de tourisms ne sont pas admissibles à ce programme.**

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :

- ✚ Bâtiments admissibles : tous les commerces, industries ou institutions du territoire de la municipalité dont l'activité principale est commerciale, industrielle ou institutionnelle.
- ✚ L'aménagement subventionné devra obligatoirement se retrouver dans la cour avant du commerce et visible de la route.
- ✚ Les aménagements ne doivent pas entrer en contradiction avec les autres règlements municipaux (voir arbres prohibés, respect du triangle de visibilité).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un montant total de 2 500 \$ est prévu par année pour ledit programme. Le programme sera disponible du **15 mai au 30 juin** ou jusqu'à ce que le montant total soit atteint.



Embellissons tous ensemble notre municipalité !